

N° 98

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES (Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 38

MONNAIES ET MÉDAILLES

Rapporteur spécial : M. Jean-Pierre FOURCADE

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perreïra, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; René Ballayer, Stéphane Bernaduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Héon, Març Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 51) et in-8° 359.

Sénat : 97 (1980-1981).

Loi de Finances. — Monnaies et Médailles.

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| PRESENTATION SYNTHETIQUE | 4 |
| I. - Présentation générale du budget 1981 | 4 |
| II. - Les observations de la Commission des Finances | 6 |
| LE BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES | 7 |
| Première partie – Les Monnaies et Médailles, entreprise industrielle | 8 |
| CHAPITRE I – Un budget profondément modifié | 9 |
| I. – L'arrêt de la fabrication des pièces d'argent | 9 |
| II. – L'apparition d'un déficit budgétaire | 11 |
| CHAPITRE II – Les recettes : nette régression | 14 |
| I. – Le remaniement du programme de frappe des monnaies françaises | 15 |
| II. – L'extension de la fabrication des monnaies étrangères et des médailles | 21 |
| CHAPITRE III – Les dépenses : l'incidence de la réduction des fabrications | 23 |
| I. – L'évolution des dépenses d'exploitation | 24 |
| II. – La suspension de travaux d'investissements | 29 |
| Deuxième partie – Les Monnaies et Médailles, pôle d'activité culturelle | 31 |
| I. – Les activités du Musée monétaire de PARIS | 31 |
| II. – La participation de la Monnaie aux expositions nationales et internationales | 32 |
| CONCLUSION | 33 |
| ANNEXE | 35 |

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport relatif au projet de budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1981 comporte en premier lieu une présentation synthétique de ses principaux éléments chiffrés ainsi que les observations de votre Commission des Finances.

L'examen détaillé des moyens mis en oeuvre au titre de ce budget annexe suit cet exposé préliminaire.

PRESENTATION SYNTHETIQUE.

I. - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 1981.

Un Budget profondément modifié.

Le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1981 se présente dans des conditions tout à fait particulières.

En effet, à la suite des mouvements de hausse ayant atteint les cours de l'argent métal, la fabrication des pièces d'argent de 50 francs a été arrêtée.

Compte tenu de l'importance du produit attendu de la vente des pièces d'argent, qui représentait 432 millions de francs en 1980 sur un total de recettes de 684,7 millions de francs, l'administration des Monnaies et Médailles enregistrera dès 1980 un important déficit d'exploitation et d'ores et déjà il apparaît qu'en 1981 une perte de 73,9 millions de francs devra être couverte par un prélèvement sur le fonds de roulement.

**

A. LES RECETTES EN NETTE REGRESSION.

Le tableau suivant retrace les recettes inscrites dans le budget pour 1980 et celles prévues pour 1981, y compris le prélèvement sur le fonds de roulement qui sera nécessaire pour combler le déficit d'exploitation :

(en millions de francs)

| | Evaluations revenues pour 1980. | Evaluations prévues pour 1981 |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 1- Recettes d'exploitation : | | |
| -Produit de la fabrication des monnaies françaises | 615,11 | 179,50 |
| -Produit de la fabrication des monnaies étrangères | 22,-- | 22,-- |
| -Produit de la vente des médailles | 45,-- | 83,50 |
| -Produit des fabrications annexes | 2,50 | 2,50 |
| -Vente de déchets | 0,03 | 0,06 |
| -Produits accessoires | 0,09 | 0,14 |
| | 684,73 | 287,70 |
| 2- Prélèvement sur le capital | - - | 73,90 |
| TOTAL | 684,73 | 361,60 |

On constate que c'est à la fabrication des monnaies françaises que l'on doit la diminution des recettes d'exploitation.

Celle-ci en effet s'explique de deux façons :

1 le programme de frappe des monnaies françaises (hors pièces d'argent) a été de nouveau contracté (480,25 millions de pièces contre 520,25 millions effectivement réalisées en 1980) du fait du niveau suffisant des stocks de certaines coupures ;

2 les recettes attendues sont amputées du produit de la vente des pièces d'argent.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DIMINUENT PARALLELEMENT.

(en millions de francs)

| DEPENSES (hors amortissements) | Crédits votés pour 1980 | Crédits prévus pour 1981. |
|--|-------------------------|---------------------------|
| -Achats | 434,45 | 125,30 |
| -Frais de personnel | 143,07 | 166,67 |
| -Impôts et taxes | 6,28 | 10,09 |
| -Travaux, fournitures et services extérieurs | 68,47 | 42,96 |
| -Transports et déplacements | 2,23 | 1,83 |
| -Frais divers de gestion | 7,24 | 6,76 |
| TOTAL | 661,69 | 353,61 |

La réduction du programme de frappe se traduit évidemment par une baisse des dépenses d'achats et de façons de flans ; elle conduit par ailleurs à surseoir au remplacement des ouvriers de l'usine de PESSAC admis à la retraite. En outre et conformément aux directives générales suivies pour la préparation du budget de 1981, les dépenses de fonctionnement ont également été limitées ; une économie particulière sera opérée sur les dépenses d'impression du bulletin du Club français de la médaille.

C. LES INVESTISSEMENTS SONT SUSPENDUS.

Le projet d'extension de l'usine de PESSAC a été abandonné pour l'instant et les crédits ouverts à ce titre en autorisations de programme comme en crédits de paiement depuis 1977 ont été annulés. De même, sont suspendues les études entreprises en vue de décongestionner les ateliers de PARIS par une implantation nouvelle dans la région parisienne.

D. L'APPARITION D'UN DEFICIT D'EXPLOITATION.

Pour 1981, le déficit d'exploitation est estimé à 78,40 millions ; compte tenu de l'excédent dégagé par la dotation aux amortissements (12,5 millions), supérieure aux dépenses en capital prévues (8 millions), une perte de 73,90 millions devra être couverte par un prélèvement sur le fonds de roulement.

II. - LES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances a procédé à l'examen de ce budget dans sa séance du 5 novembre 1980.

Après avoir rappelé les grandes lignes du projet, votre rapporteur a constaté qu'il a suffi de l'arrêt de la fabrication d'une coupure - la pièce d'argent de 50 francs - pour déséquilibrer les comptes de cette administration. Il est vrai que le produit de la vente de cette pièce a représenté, jusqu'au 31 décembre 1979, 56 % des recettes d'exploitation.

Sans doute la diminution de recettes résultant de l'arrêt de cette fabrication est-elle compensée pour une large partie par une diminution correspondante des dépenses. Il n'empêche que les exercices 1980 et 1981 se solderont par un important déficit et ce ne sont pas les autres fabrications - celles des monnaies étrangères ni même celles des médailles pourtant en net développement - qui permettront de faire retrouver rapidement son équilibre à cette administration.

C'est donc le problème de la frappe des monnaies d'argent, qui s'inscrit dans une tradition historique très ancienne et relativement constante depuis la dernière guerre, qui se trouve aujourd'hui posé. La fabrication d'une pièce de prestige, outre qu'elle répond au vœu du public et des amateurs de belles pièces, permettait jusqu'à présent à l'administration des monnaies d'équilibrer son exploitation et de dégager même parfois des excédents qui étaient reversés au Trésor. Peut-être pourrait-on envisager également la frappe de monnaies commémoratives dont le succès, si l'on se réfère à celui rencontré par la diffusion d'éditions particulières (telle la médaille frappée à l'occasion de la visite du Pape Jean-Paul II en FRANCE), devrait être assuré.

Au cours du débat qui s'est instauré, M. Edouard BONNEFOUS, Président, a tenu à rendre hommage à la qualité des médailles fabriquées par la Monnaie de PARIS et à souligner tout l'intérêt que présentent ces productions du point de vue de l'art.

Il a toutefois regretté, en ce qui concerne les pièces de monnaies françaises, que certaines d'entre elles - notamment les pièces de 1 franc et de 2 francs - possèdent des caractéristiques trop voisines, ce qui entraîne la confusion et gênent parfois les personnes âgées.

Votre Commission, ayant fait siennes les observations de son rapporteur, vous propose, dans sa majorité, l'adoption des crédits du budget annexe des Monnaies et Médailles.

LES MONNAIES ET MÉDAILLES EN 1981.

Mesdames, Messieurs,

La direction des Monnaies et Médailles assume plusieurs missions. C'est ainsi qu'elle est chargée notamment :

- de l'exécution des lois et règlements sur les monnaies et les médailles ;
- de la fabrication des monnaies métalliques pour le Trésor français et pour les Etats étrangers qui lui en passent commande ;
- de la fabrication des médailles et décorations, qu'elle peut éditer elle-même ou fabriquer pour le compte de particuliers ;
- de la fabrication de poinçons et bigornes pour le service français de la garantie et des poinçons de contrôle pour le service des instruments de mesure ;
- de la conservation des collections qui composent le musée monétaire et des médailles.

L'administration des Monnaies et Médailles se comporte donc à la fois comme une entreprise de type industriel produisant les pièces et médailles qui lui sont commandées et comme un organe de promotion culturelle chargé de susciter et conserver des œuvres de qualité.

PREMIERE PARTIE

LES MONNAIES ET MEDAILLES, ENTREPRISE INDUSTRIELLE.

Le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1981 se présente dans des conditions tout à fait particulières.

En effet, à la suite du remaniement du programme de frappe des monnaies françaises qui a vu l'arrêt de la fabrication des pièces d'argent en 1980, ce budget s'est trouvé amputé de près des 2/3 de ses recettes sans que les dépenses aient pu être réduites dans des proportions correspondantes.

En outre, le budget voté pour 1980, affecté par les mêmes raisons, n'a plus guère de rapport avec la réalité, ce qui ôte une grande partie de leur intérêt à la plupart des comparaisons susceptibles d'être faites d'une année sur l'autre.

Ainsi, le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles s'élèvera en 1981 à 361,60 millions de francs, alors qu'il atteignait, selon les prévisions initiales, 684,74 millions de francs en 1980.

Bien qu'il soit présenté en exact équilibre comptable, selon la règle applicable aux budgets annexes, ce budget laisse apparaître **une perte de 73,9 millions de francs.**

CHAPITRE I^{er}

UN BUDGET PROFONDEMENT MODIFIE.

Le produit de la vente des pièces d'argent de 50 francs a représenté, jusqu'au 31 décembre 1979, **une part importante des recettes (56 %) et des dépenses** inscrites au budget des Monnaies et Médailles.

Dès lors que la décision a été prise d'arrêter, à cette date, la fabrication de cette coupure, il en est résulté un profond déséquilibre des comptes de cette administration.

I. - L'ARRET DE LA FABRICATION DES PIÈCES D'ARGENT.

Renouant avec une tradition historique ancienne, les Monnaies et Médailles, au lendemain de la dernière guerre, devaient reprendre la frappe de monnaies d'argent.

Dès 1952, le principe de la frappe d'une pièce de 100 francs en argent avait été posé mais ce projet ne put voir le jour. Ce n'est qu'en 1959 que fut repris le projet de fabrication d'une monnaie d'argent de prestige ; c'est ainsi que de 1959 à 1973 ont été réalisés 195,2 millions d'exemplaires d'une pièce d'argent de 5 francs. Puis une nouvelle pièce d'argent de 10 francs fut créée et frappée à 38,9 millions d'exemplaires jusqu'en 1973. Complétant d'une manière logique cette série, la pièce de 50 francs en argent a été frappée, de 1974 à 1979, pour un total de 46 millions d'exemplaires.

1° La flambée des cours de l'argent.

Si les cours de l'argent sont, à long terme, régulièrement orientés à la hausse en raison de l'insuffisance de l'offre et de la diversité des usages industriels de ce métal, les hausses brutales enregistrées depuis 1979 ont dépassé toutes les prévisions. Elles s'expliquent essentiellement par l'influence du marché de l'or qui a connu une véritable flambée, par le rôle de valeur-refuge du métal précieux en période d'instabilité monétaire et par des mouvements spéculatifs de grande ampleur provoqués notamment par d'importants achats américains.

Le tableau suivant illustre ces mouvements erratiques :

Evolution des cours de l'argent d'août 1979 à juillet 1980.
(moyennes mensuelles du fixing du London Bullion Market, en F/Kg).

| | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Janv. | Févr. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juil |
|-------------------------|------|-------|------|------|------|-------|-------|------|------|------|------|------|
| | 1979 | 1979 | 1979 | 1979 | 1979 | 1980 | 1980 | 1980 | 1980 | 1980 | 1980 | 1980 |
| Cours de l'argent métal | 1282 | 1857 | 2255 | 2227 | 2846 | 5108 | 4690 | 3414 | 2096 | 1704 | 2091 | 2131 |

Depuis le début de l'année 1980, les cours de l'argent métal, comme ceux de l'or, sont redescendus à des niveaux sensiblement plus bas, avec cependant certaines reprises et tout en restant toujours nettement supérieurs aux cours atteints en août 1979.

Or, le « point de fusion » de la pièce de 50 francs, c'est-à-dire le point où la valeur des métaux qui la composent est égale à sa valeur faciale, se situe à 1 851,85 francs le kilogramme.

2° La démonétisation des pièces d'argent.

Devant une telle situation et compte tenu de la spéculation constatée sur les marchés parallèles (la pièce de 5 francs se négociait à 36,41 francs et celle de 50 francs à 98,27 francs), le Gouvernement a décidé de démonétiser les trois pièces d'argent existantes (pièces de 5, 10 et 50 F.). Ces pièces ont cessé d'avoir cours légal depuis le 20 février 1980 et peuvent donc faire l'objet de transactions commerciales à un prix librement débattu.

On considère qu'il a été ainsi livré au marché libre l'équivalent de 4.000 tonnes d'argent-métal, soit environ 5 mois de production mondiale.

En ce qui concerne la seule pièce de 50 francs, sur les 46 millions d'exemplaires frappés, il a été récupéré, compte tenu notamment des réserves de la Banque de France et des stocks détenus par l'administration des Monnaies et Médailles, quelque 15 millions de pièces.

II. - L'APPARITION D'UN DEFICIT D'EXPLOITATION.

L'arrêt de la fabrication de la pièce de 50 francs a pesé sur les résultats de l'administration des Monnaies et Médailles dès la présente année.

1° Les comptes des Monnaies et Médailles.

Rappelons tout d'abord que le programme de frappe des monnaies françaises établi pour 1980 comportait la fabrication de 12 millions de pièces de 50 francs en argent, qui devait procurer 432 millions de francs de recettes, soit 63 % du total et 70,2 % des seules recettes monétaires françaises.

En amputant le programme de frappe de cette pièce d'argent, c'est l'équilibre financier lui-même des Monnaies et Médailles qui est atteint, ainsi que le fait apparaître le tableau ci-après, qui retrace les comptes de cette administration pour 1981 et les compare au budget voté de 1980.

Ainsi, la perte enregistrée par les Monnaies et Médailles en 1981 devrait s'élever à 73,9 millions de francs ; elle s'ajouterait à une perte en 1980 évaluée à 50 millions de francs au minimum.

2° Les tentatives de rééquilibrage des comptes.

Dès 1980, l'arrêt de la fabrication de la pièce d'argent de 50 francs s'est traduit par une diminution nette des recettes du budget annexe.

Bien entendu, les dépenses d'exploitation liées à la fabrication de cette pièce ont subi une diminution corrélative. Mais la nette régression de ces dépenses, qui passent, hors amortissements, de 661,69 millions de francs prévus initialement pour 1980 à 353,61 millions de francs en 1981 (1) ne suffit pas à combler cette perte de recettes.

Aussi, pour compenser cette moins-value, l'administration des Monnaies et Médailles s'est efforcée de réduire certaines de ses dépenses. C'est ainsi que tout est mis en œuvre pour que l'usine de PESSAC produise, dès 1980, 2 000 tonnes de flans de métaux communs au lieu des 1 700 tonnes initialement programmés ; les achats de flans seront réduits d'autant. En outre il a également été procédé à des économies sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur l'édition et la diffusion du bulletin du Club français de la Médaille.

(1) Les postes de dépenses affectés par cette réduction seront notamment le chapitre des achats (125,3 millions au lieu de 434,4 millions de francs) et celui des travaux, fournitures et services extérieurs (42,9 millions contre 68,4 millions de Frs).

1ère Section - EXPLOITATION
(en millions de francs)

DEPENSES

RECETTES

| | 1980 | 1981 | | 1980 | 1981 |
|--|----------|--------|---|----------|--------|
| | Loi de | Prévi- | | Loi de | Prévi- |
| | Finances | sions | | Finances | sions |
| | initiale | | | initiale | |
| Achats..... | 434,45 | 125,30 | Vente de marchandises et de pro- | | |
| Frais de personnel..... | 143,07 | 166,66 | duits finis..... | 684,61 | 287,50 |
| Impôts et taxes..... | 6,28 | 10,09 | Vente de déchets..... | 0,04 | 0,06 |
| Travaux, fournitures et services | | | Produits accessoires..... | 0,09 | 0,14 |
| extérieurs..... | 68,42 | 42,96 | | | |
| Transports et déplacements..... | 2,23 | 1,83 | | | |
| Frais divers de gestion..... | 7,24 | 6,76 | | | |
| Amortissements et provisions..... | 12,10 | 12,50 | | | |
| Versement au Trésor..... | 4,10 | | | | |
| <u>Excédent d'exploitation affecté</u> | | | <u>Déficit d'exploitation comblé par</u> | | |
| <u>aux investissements</u> | 6,85 | | <u>un versement de la Section Capital</u> | | 78,40 |
| Totaux..... | 684,74 | 366,10 | Totaux..... | 684,74 | 366,10 |

2ème Section - OPERATIONS EN CAPITAL
(en millions de francs)

| | 1980 | 1981 | | 1980 | 1981 |
|-------------------------------------|----------|--------|---|----------|--------|
| | Loi de | Prévi- | | Loi de | Prévi- |
| | Finances | sions | | Finances | sions |
| | initiale | | | initiale | |
| Dépenses en capital..... | 18,87 | 8 | Amortissements..... | 12,09 | 12,50 |
| Fonds de roulement..... | 0,07 | | | | |
| <u>Prélèvement pour combler le</u> | | | <u>Excédent d'exploitation affecté</u> | | |
| <u>déficit d'exploitation</u> | | 78,40 | <u>aux opérations en capital</u> | 6,85 | |
| | | | <u>Prélèvement sur le Fonds de rou-</u> | | 73,90 |
| | | | <u>lement</u> | | |
| Totaux..... | 18,94 | 86,40 | Totaux..... | 18,94 | 86,40 |

Par ailleurs, les efforts menés en vue de développer des commandes d'éditions particulières et de monnaies de collection commencent à porter leurs fruits : les recettes provenant de la vente des médailles seront très probablement supérieures aux 45 millions de francs prévus au budget de 1980 puisque le chiffre d'affaires provisoire du premier semestre 1980 s'élève déjà à 43 millions de francs.

Il subsistera néanmoins **un déficit d'exploitation** d'environ 50 millions de francs en 1980 et de 78,4 millions de francs en 1981. Pour cette dernière année, la perte définitive, compte tenu d'un excédent de la dotation aux amortissements sur les dépenses d'investissements engagées, est estimée à 73,9 millions de francs.

Pour couvrir le déficit de ces deux dernières années consécutives, il sera fait appel au fonds de roulement. Cependant comme celui-ci est de l'ordre de 120 millions de francs (1), on peut supposer que si rien n'est fait, l'administration des Monnaies ne pourra attendre plus de deux années sans faire appel aux dotations en capital de l'Etat.

(1) Encours au 31 août 1980.

CHAPITRE II

LES RECETTES : NETTE REGRESSION.

Le produit de la fabrication des monnaies françaises, qui représentait jusqu'ici l'essentiel des recettes des Monnaies et Médailles, voit sa part considérablement diminuer dans les prévisions établies pour 1981.

Le tableau suivant permet de comparer les recettes prévues pour 1980 avec celles qui figuraient au budget initial de 1980.

| Nature des recettes. | V o t é e s pour 1980 | | Proposées pour 1981 | | Variation 1981/1980 en %. |
|--|--------------------------|---------------|------------------------|---------------|---------------------------------|
| | Mns Frs | % du total | Mns Frs | % du total | |
| -Produit de la fabrication des monnaies françaises | 615,1 | 89,8 | 179,5 | 49,- | - 70,8 |
| -Produit de la fabrication des monnaies étrangères | 22,- | 3,2 | 22,- | 6,- | -- |
| -Produit de la vente des médailles | 45,- | 6,6 | 83,5 | 22,8 | + 85,5 |
| -Produits divers | 2,6 | 0,4 | 2,7 | 0,8 | + 3,8 |
| -Virement de la section " Opérations en capital" | | | 287,7 | 78,6 | |
| | | | 78,4 | 21,4 | |
| TOTAUX | 684,7 | 100,- | 366,1 | 100,- | - 46,5 |

Le produit de la vente des fabrications réalisées par les Monnaies et Médailles ne devrait donc couvrir, en 1981, que 78,6 % des recettes nécessaires pour faire face aux dépenses engagées, et cela du seul fait de la perte de recettes provenant des monnaies françaises. La vente des monnaies étrangères se maintient en effet au même niveau que celui prévu pour l'année précédente et le développement du secteur des médailles est encore insuffisant pour compenser la moins-value due à l'arrêt de la frappe de la pièce d'argent de 50 F (1).

(1) La pièce d'argent de 5 F a cessé d'être frappée en 1969, celle de 10 F en 1973.

I. - LE REMANIEMENT DU PROGRAMME DE FRAPPE DES MONNAIES FRANÇAISES.

L'arrêt de la fabrication de la pièce d'argent de 50 F a conduit à remanier le programme de frappe des monnaies françaises. Toutefois les conséquences de ce remaniement sont beaucoup plus sensibles en valeur qu'en volume.

En ce qui concerne les autres pièces, on sait que ce sont les besoins constatés par la Banque de France au cours des années précédentes, confrontés à l'état des réserves métalliques, qui permettent de déterminer l'importance du programme de frappe des monnaies courantes, la valeur de celui-ci découlant du coût des matières premières utilisées.

1° L'état des réserves métalliques paraît globalement suffisant.

Rappelons que chaque année, l'établissement du programme de frappe des monnaies françaises résulte d'une concertation entre la direction du Trésor, la Banque de France et la direction de la Monnaie.

Cependant la définition d'un programme de frappe répondant exactement aux besoins paraît une véritable gageure compte tenu de la variété et du caractère extrêmement fluctuant des critères utilisés.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'on constate a posteriori des écarts importants et imprévus entre la demande provisionnelle et la demande effective, écarts qui nécessitent la constitution de stocks de sécurité détenus par la Banque de France et la Monnaie.

On estime que les réserves de la Banque de France devraient atteindre quelque 10 % de la circulation totale et celles de la Monnaie devraient représenter une année de production courante.

Le tableau suivant permet de comparer le montant total des réserves de monnaies métalliques détenues par la Banque de France et par l'établissement monétaire de PESSAC au nombre de pièces en circulation à la même date.

D'une manière générale, l'administration des Monnaies considère que ces stocks sont suffisants. On notera cependant le niveau relativement bas des réserves de pièces de 1 F et des pièces à centimes.

Réserves de monnaies métalliques comparées au nombre de pièces en circulation au 31 mai 1980.

| MONNAIES. | | Circulation | Ensemble des réserves. | Part des réserves en % d.l. circulat. |
|-----------|-------------|---------------|------------------------|---------------------------------------|
| - | 10 F | 345.800.300 | 176.190.200 | 51 |
| - | 5 F | 250.040.000 | 116.262.000 | 46,5 |
| - | 2 F | 100.596.500 | 79.992.500 | 79,4 |
| - | 1 F | 1.465.103.000 | 314.477.000 | 21,5 |
| - | 1/2 F | 767.742.000 | 178.258.000 | 23,2 |
| - | 20 c | 1.245.100.000 | 138.058.000 | 11,1 |
| - | 10 c | 1.644.180.000 | 200.004.000 | 12,2 |
| - | 5 c | 1.830.452.000 | 148.772.000 | 8,1 |
| - | 1 c | 327.987.000 | 100.000 | 0,03 |
| | | 7.977.106.800 | 1.352.113.700 | 16,9 |

2° Le programme de fabrication des monnaies françaises est une nouvelle fois réduit en volume.

Etant donné que, dans l'ensemble, les réserves atteignent apparemment un niveau suffisant, la nouvelle contraction du programme décidée pour 1981 ne paraît pas illogique. Il est prévu de fabriquer 480,25 millions de pièces, alors qu'il en aura été réalisé effectivement 520,25 millions en 1980 (y compris un contingent de 50 000 pièces de 50 F en argent, frappées uniquement en séries « fleurs de coins ») et que le programme initial portait sur 532,2 millions de pièces.

Rapproché de ceux des autres pays européens, le programme français apparaît relativement faible. Le tableau ci-après retrace le montant des productions de monnaies métalliques des principaux pays européens de 1976 à 1978 ; à titre d'élément de comparaison, cet état fait également figurer la population de ces pays en 1977.

Programmes de frappe de monnaie des principaux pays européens.
(nombre de pièces)

| Pays | Population (1) (en millions d'habitants) | Production (2) 1976 | Production (2) 1977 | Production (2) 1978 |
|------------------------|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| ALLEMAGNE (Rép. Fd) | 61,4 | 1 342 926 355 | 1 526 159 263 | 1 528 330 803 |
| BELGIQUE | 9,83 | 84 000 000 | 222 150 000 | 160 000 000 |
| DANEMARK | 5,09 | 221 743 475 | 200 869 161 | 114 441 843 |
| ESPAGNE | 36,35 | 374 430 000 | 446 687 000 | 1 133 000 000 |
| FRANCE | 53,08 | 829 038 500 | 832 210 500 | 804 197 200 |
| ITALIE | 56,45 | 450 495 000 | 662 769 752 | 1 294 909 000 |
| NORVEGE | 4,04 | 151 516 444 | 143 404 850 | 110 475 768 |
| PAYS-BAS | 13,85 | 246 000 000 | 258 000 000 | 260 000 000 |
| ROYAUME-UNI | 55,85 | 877 600 531 | 827 218 327 | 1 014 871 644 |
| SUEDE | 8,26 | 219 874 833 | 188 201 599 | 294 671 031 |
| SUISSE | 6,33 | 81 816 440 | 69 939 500 | 105 052 600 |

(1) Source : ONU Mensuel.

(2) Sources : Rapports annuels de la Monnaie des Etats-Unis.



La comparaison entre le programme de frappe des monnaies françaises établi pour 1981 par rapport au programme fixé pour 1980 (hors pièces d'argent) ressort du tableau ci-après :

Comparaison des programmes de frappe
(1980-1981)

| P I E C E S | Programmes. | | Variation |
|-------------|-------------------------|---------|-----------|
| | 1980. | 1981. | |
| | (en milliers de pièces) | | |
| - 10 F | 80.000 | 50 | - 79.950 |
| - 5 F | 50 | 50 | -- |
| - 2 F | 100.000 | 120.000 | + 20.000 |
| - 1 F | 50 | 50 | -- |
| - 1/2 F | 50 | 50 | -- |
| - 0,20 F | 20.000 | 125.000 | +105.000 |
| - 0,10 F | 140.000 | 100.000 | - 40.000 |
| - 0,05 F | 180.000 | 135.000 | - 45.000 |
| - 0,01 F | 50 | 50 | -- |
| TOTAUX | 520.200 | 480.250 | - 39.950 |
| | : | : | : |
| | : | : | : |

NOTE : les pièces frappées à raison de 50.000 exemplaires le sont uniquement en séries " fleurs de coins "

L'établissement de ce programme a obéi aux critères suivants :

- **pièce de 10 francs** : le développement de la circulation de cette coupure se poursuit régulièrement, mais se ressent encore de l'existence d'un billet de même valeur appelé cependant à disparaître progressivement de la circulation fiduciaire, sa fabrication ayant été interrompue à la fin de l'année 1979. Compte tenu du niveau relativement élevé des réserves, le programme a été ramené à un contingent symbolique de 50 000 unités :

- **pièce de 5 francs** : la circulation de cette coupure s'est stabilisée depuis 1977, en raison notamment du lancement de la pièce de 10 F et les réserves paraissant très suffisantes, il a été également décidé pour 1981 la frappe d'un contingent symbolique de 50.000 unités ;

- **pièce de 2 francs** : la mise en circulation de cette nouvelle coupure s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes ; le montant de la circulation de cette pièce s'élevait en effet, moins d'un an après son lancement officiel, à plus de 100 millions d'unités au 31 mai 1980 ; la frappe prévue pour 1981 (120 millions d'unités) devrait donc être légèrement supérieure à celle de l'année précédente (100 millions) ;

- **pièces de 1 franc et 1/2 franc** : la circulation de ces deux coupures continue régulièrement de s'accroître ; toutefois l'administration des Monnaies estime que le niveau des réserves justifie une réduction des frappes à des contingents symboliques pour 1981 ;

- **pièces de 20, 10 et 5 centimes** : la frappe d'importants contingents au cours de ces dernières années a permis de constituer des réserves ; cependant la demande du public se maintient à un niveau élevé ce qui rend nécessaire, en 1981, la poursuite d'un programme soutenu ;

- **pièce de 1 centime** : les stocks existants paraissent suffisants pour répondre à la demande qui est très limitée sur cette pièce ; seul un contingent symbolique est frappé chaque année.

Pour l'avenir, on ne peut exclure l'apparition de besoins nouveaux consécutifs à l'**extension du parc d'appareils de distribution automatique**. En effet, l'utilisation de ces appareils reste encore, à l'heure actuelle, moins développée en FRANCE que dans de nombreux autres pays. Toutefois, si l'on compte aujourd'hui environ 750.000 appareils installés, il semblerait, selon les intentions d'équipement recueillies, que plus d'un million d'appareils seraient en service en 1985.

L'utilisation de ces appareils de distribution automatique exerce actuellement une influence non négligeable, mais difficile à chiffrer de manière très précise, sur la circulation des pièces de 5, 1 et 1/2 F. Dans un proche avenir, les constructeurs envisagent d'introduire l'utilisation de la pièce de 2 F dans la majorité de leurs appareils et, à plus long terme, une part importante du parc des machines devrait accepter la pièce de 10 F.

3° Le prix de cession des pièces augmente rapidement.

Le produit de la fabrication des monnaies françaises dépend de leur prix de cession au Trésor, prix qui, normalement, est égal au prix de revient majoré de 10 %.

Bien entendu, le prix de cession est réévalué périodiquement pour tenir compte de la hausse des coûts de fabrication et notamment du relèvement des cours des métaux utilisés (1).

Le tableau ci-après retrace le prix de cession des pièces au cours des trois dernières années et le compare à celui de l'année 1975.

Evolution des prix de cession au Trésor. (en francs)

| COUPURES | | 1975. | 1979 | 1980. | 1981. |
|----------|---|---------|---------|---------|--------|
| - 50 | F | :26 | :30 (1) | :36 (2) | :-- |
| - 10 | F | : 0,5 | : 0,77 | : 0,85 | :0,989 |
| - 5 | F | : 0,66 | : 0,92 | : 0,98 | :1,167 |
| - 2 | F | : -- | : 0,77 | : 0,80 | :1,005 |
| - 1 | F | : 0,31 | : 0,44 | : 0,46 | :0,602 |
| - 1/2 | F | : 0,22 | : 0,325 | : 0,34 | :0,446 |
| - 0,20 | F | : 0,14 | : 0,187 | : 0,215 | :0,254 |
| - 0,10 | F | : 0,092 | : 0,106 | : 0,123 | :0,147 |
| - 0,05 | F | : 0,056 | : 0,064 | : 0,075 | :0,091 |
| - 0,01 | F | : 0,049 | : 0,055 | : 0,06 | :0,075 |

(1) Le prix de cession a été porté de 30 à 36 F. par arrêté du 6 Octobre 1979.
(2) Pièce frappée uniquement en série "fleurs de coins" mais incluse dans le programme budgétaire au prix de cession au Trésor.

En dehors de la pièce de 50 F, qui n'est plus frappée, et de la pièce de 2 F, de création récente, le prix de cession au Trésor des pièces de monnaies courantes aura augmenté d'au moins 50 % (53 % pour la pièce de 1 centime) et au plus d'environ 100 % (102 % pour la pièce d'1/2 F).

(1) Voir chapitre suivant.

Il est à noter que les pièces de 20, 10, 5 et 1 centimes font toutes l'objet d'un prix de cession supérieur à leur valeur faciale et se traduisent donc par une perte d'exploitation.

En 1981, les gros contingents de pièces, c'est-à-dire ceux fabriqués à raison d'au moins 100 millions d'exemplaires, seront au nombre de quatre : les pièces de 2 F et de 20, 10 et 5 centimes. Ils assureront donc l'essentiel des recettes du secteur, soit 179,3 millions de francs sur les 179,5 millions que procurera la vente des monnaies françaises.

II. - L'EXTENSION DE LA FABRICATION DES MONNAIES ETRANGERES ET DES MEDAILLES.

L'administration des Monnaies et Médailles a obtenu dans ce domaine des résultats non négligeables qui permettent d'escompter pour l'avenir un développement des fabrications en cause.

1° Les monnaies étrangères.

Si l'on s'en tient aux seules prévisions budgétaires, l'évolution en matière de fabrication des monnaies étrangères est peu significative puisque les recettes inscrites au budget augmentent peu ou stagnent ces dernières années :

| | Recettes inscrites. | Recettes réalisées. | Nombre de pièces. |
|-------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| - 1979 | 20 M.F. | 21,6 MF | 122,2 Mns |
| - 1980 | 22 M.F. | 19,4 MF (1) | 101,4 Mns (1) |
| - 1981 | 22 M.F. | | |
| (1) au 15 juillet 1980. | | | |

Cependant les résultats du premier semestre 1980 montrent une progression encourageante des ventes. Aussi pour 1981, bien que le budget ait simplement reconduit les chiffres de l'année précédente (22 millions de francs de recettes pour 100 millions de pièces fabriquées) on peut espérer néanmoins de nouveaux progrès dans ce secteur.

L'ensemble des commandes de monnaies étrangères passées à l'administration des Monnaies et Médailles pour les années 1978 à 1980 émane de certains clients traditionnels d'AFRIQUE francophone, des territoires d'Outre-Mer et de la principauté de MONACO.

En ce qui concerne le développement possible des exportations de monnaies sur des marchés non francophones, il est freiné par la modernisation de Monnaies concurrentes et par la création par certains Etats de leur propre établissement de frappe. D'une façon générale, l'administration des Monnaies et Médailles se heurte dans ses efforts pour maintenir et si possible étendre ses ventes à l'étranger à une concurrence internationale de plus en plus vive.

Aussi ne faut-il pas trop compter sur ces recettes pour redresser efficacement la situation financière de l'administration des Monnaies.

2° Les médailles.

L'administration des Monnaies et Médailles joue, dans le domaine culturel, un rôle important, notamment par ses commandes aux artistes, par les expositions qu'elle organise, par les publications qu'elle diffuse.

Grâce au concours de plusieurs centaines d'artistes qu'elle a su intéresser à l'art de la médaille, celui-ci a été renouvelé de façon spectaculaire, assurant à la FRANCE, à cet égard, le premier rang dans le monde.

C'est ainsi que de nombreuses médailles nouvelles ont été éditées, soit dans la Collection générale, soit pour le Club français de la médaille. Les éditions, pour les deux années écoulées, s'élèvent respectivement :

- en 1975 : à 130 pour la Collection générale,
 à 191 pour le Club français de la médaille,
- en 1976 : à 181 et 179,
- en 1977 : à 251 et 214,
- en 1978 : à 209 et 178,
- en 1979 : à 158 et 181,
- en 1980 (6 mois) à 52 et 128.

Ainsi, les recettes tirées de la vente des médailles, des décorations et des éditions particulières se sont élevées, toutes taxes comprises :

- en 1978, à 46,13 millions de francs,
- en 1979, à 53,42 millions de francs.

Les résultats connus pour les six premiers mois de l'année 1980 laissent entrevoir une augmentation nette des recettes provenant de la vente des médailles : alors que le budget initial comportait 45 millions de francs de recettes à ce titre, le chiffre d'affaires provisoire du seul premier semestre s'élève déjà à 43 millions de francs.

Les Monnaies et Médailles s'efforcent de développer ce secteur d'activité qui peut contribuer à son équilibre financier. Cette politique s'appuiera sur les actions de publicité et de prospection commerciale qui ont déjà permis d'accroître sensiblement les commandes d'éditions particulières. Elles disposent également du Club français de la médaille, qui regroupe actuellement 5 804 adhérents, dont 1.266 étrangers, et qui édite un bulletin de liaison diffusé aux membres du Club ainsi qu'à diverses bibliothèques et organisations culturelles.

CHAPITRE III

LES DEPENSES : L'INCIDENCE DE LA REDUCTION DES FABRICATIONS.

L'évolution des dépenses de l'administration des Monnaies et Médailles, entre les prévisions initiales de 1980 et celles de 1981, est retracée dans le tableau ci-dessous.

Dépenses des Monnaie : Médailles. (1980-1981)

| Nature des dépenses. | Crédits votés pour 1980 | Crédits prévus pour 1981. | Variation en % |
|---|----------------------------|------------------------------|-------------------|
| | (en millions de francs.) | | |
| <u>1ère Section - Exploitation.</u> | | | |
| -Achats | 434,45 | 129,30 | - 71,1 |
| -Frais de personnel | 143,07 | 166,67 | + 16,5 |
| -Travaux, fournitures et ser- vices extérieurs | 68,42 | 42,96 | - 37,2 |
| -Impôts et taxes | 6,28 | 10,09 | + 60,7 |
| -Transports et déplacements | 2,23 | 1,83 | - 17,9 |
| -Frais divers de gestion ... | 7,24 | 6,76 | - 6,6 |
| -Amortissements et provisions | 12,10 | 12,50 | + 3,3 |
| TOTAL | 673,79 | 366,10 | - 45,7 |
| <u>2ème Section - Opérations en capital.</u> | | | |
| -Acquisition immobilisations | 18,87 | 8,-- | - 135,8 |
| -Augmentation du fonds de roulement | 0,07 | | |
| TOTAL | 18,94 | 8,-- | - 136,7 |

On examinera successivement les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissements.

I. - L'EVOLUTION DES DEPENSES D'EXPLOITATION.

La réduction du programme de frappe des monnaies françaises et l'arrêt de la fabrication des pièces d'argent entraînent une modification dans la structure du compte d'exploitation.

En effet, si les frais de personnel progressent de 16,5 % pour faire face à la revalorisation prévisible des traitements et des salaires ainsi qu'à des ajustements, leur part dans les dépenses d'exploitation s'alourdit corrélativement à la diminution enregistrée par les postes « achats » (les achats de matières premières ayant été considérablement réduits) et « travaux, fournitures et services extérieurs » (la sous-traitance ayant été remplacée par une extension des fabrications de l'usine de PESSAC).

Les principales charges d'exploitation de la Monnaie.

| ANNEES. | Compte d'exploitation | Achats de matières premières et marchandises | | fournitures et services extérieurs | | Frais de personnel | |
|----------|-----------------------|--|---------------|------------------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | | Montant en Mns Frs. | en % du total | Montant en Mns Frs. | en % du total | Montant en Mns Frs. | en % du total |
| | | 1979 (1) | 661,72 | 352,83 | 58,6 | 68,97 | 11,5 |
| 1980 (2) | 684,74 | 434,45 | 63,5 | 68,42 | 10,- | 143,07 | 20,9 |
| 1981 | 566,10 | 125,30 | 24,2 | 42,96 | 11,7 | 166,67 | 45,5 |

(1) Résultat provisoire 1979.
(2) Budget voté.

1° La diminution des achats.

La dotation consacrée aux achats, inscrite dans le budget de 1980, s'élevait à 434,45 millions de francs ; elle est ramenée, dans le présent projet, à 125,30 millions de francs, compte tenu de la réduction du programme de frappe pour 1981. Ainsi, les seuls achats de matières premières passent de 416,8 à 106,1 millions de francs (1).

(1) Cette dernière évolution tient compte simultanément du relèvement du cours des métaux utilisés et de l'existence d'un stock détenu par la Monnaie.

De janvier 1979 à juin 1980, les cours des métaux auront évolué ainsi que le retrace le tableau ci-après (en annexe, on trouvera cette même évolution en moyennes mensuelles) :

| Nature du métal | Cours moyen (en F/kg) de | | Variation en % | |
|------------------------|-----------------------------|-----------|----------------|--------------|
| | Janvier 1979 | Juin 1980 | Juin 1980 | Janvier 1979 |
| Métaux précieux | | | | |
| Or | 30 992 | 79 543 | + 156,7 | |
| Argent | 848 | 2 091 | + 146,6 | |
| Métaux communs | | | | |
| Cuivre | 7,18 | 8,57 | + 19,4 | |
| Nickel | 21,70 | 31,88 | + 46,9 | |
| Aluminium | 6,22 | 8,11 | + 30,4 | |

En ce qui concerne le stock de métaux communs détenu par la Monnaie, précisons qu'il s'élevait, au 30 juin 1980, à environ 4 000 tonnes de métaux bruts et de produits semi-finis. Ce stock ne devrait guère varier en 1981, les prévisions d'achats de métaux communs ayant été établies sur la base des quantités strictement nécessaires à la réalisation du programme de frappe. Quant au stock d'argent, après les prélèvements opérés en 1979 pour la réalisation de la pièce de 50 F, il se trouve ramené à quelques dizaines de tonnes.

L'existence de stocks de métaux répond à trois exigences simultanées :

- une exigence industrielle, le processus de fabrication des monnaies nécessitant en permanence un « stock-outil » aux divers stades de la fabrication que l'on peut estimer à environ 3 ou 4 mois de production ;
- une exigence technique, le tonnage de métal nécessaire pour l'usinage des pièces représentant, en moyenne, le double du poids final de ces dernières ; les « retours » de fabrication sont ensuite remis en fonderie et recyclés ;
- une exigence de sécurité pour faire face à toute rupture imprévisible des approvisionnements et pour améliorer la gestion des achats de métaux en réalisant ceux-ci aux dates qui semblent les plus favorables.

2° La réduction des frais de sous-traitance.

Les commandes de flans (1), qui constituent la part la plus importante de la rubrique « travaux, fournitures et services extérieurs » accusent, par rapport au budget voté de 1980, une diminution de 27,5 millions de francs, passant de 43,2 à 15,7 millions de francs. Le chapitre, au total, est réduit de 26,5 millions de francs, soit 42,96 contre 68,4 millions de francs.

Cette diminution est liée pour une part à la réduction du programme de frappe; elle est également due à la progression des fabrications prises en charge par l'usine de PESSAC.

La capacité annuelle de production de cette usine s'est établie à 1 700 tonnes en 1979, soit un taux d'autonomie de 46 %, qui n'est pas encore tout à fait suffisant. Pour 1980, il est prévu de porter à 2 000 tonnes la fabrication de flans de métaux communs au sein de l'établissement. Cet objectif, arrêté dans le but de concilier au mieux l'emploi et la rentabilité, doit pouvoir être atteint par le resserrement des postes de travail, par l'allongement de la durée d'utilisation de certains matériels et par le redéploiement vers PESSAC d'un certain nombre de fabrications. De ce fait, le taux d'autonomie de l'usine devrait passer à 66 % en 1980 et 75 % en 1981.

3° Les frais de personnel.

Les crédits inscrits au présent projet de budget atteignent 166,67 millions de francs contre 143,07 millions en 1980, soit une augmentation de 16,5 %.

Les mesures nouvelles s'élèvent à 19,7 millions de francs, dont 17,7 millions pour couvrir l'incidence des augmentations des traitements prévues en 1980 et des majorations prévisibles pour 1981.

a) Les effectifs.

En matière d'effectifs, le projet de budget pour 1981 comporte :

- la transformation de 2 emplois de chef d'atelier en 1 emploi d'attaché d'administration et 1 emploi de secrétaire administratif;
- la mise à la disposition des Monnaies et Médailles de 14 fonctionnaires d'administration centrale, compensée par la suppression des crédits correspondant à la rémunération de 14 ouvriers auxquels ils succèdent;
- la transformation d'un emploi de chef d'atelier adjoint en 1 emploi d'adjoint technique mécanicien.

(1) On rappelle que les « flans » sont constitués par des disques découpés dans le métal avant la frappe.

Les deux premières mesures sont destinées à permettre le remplacement, dans les bureaux, de fonctionnaires techniques ou de personnels à statut ouvrier ayant quitté les Monnaies et Médailles par des fonctionnaires des cadres de l'administration centrale ; la troisième répond au développement de l'activité dans le secteur de fabrication des médailles.

Enfin, dans le cadre des mesures d'économie décidées par le Gouvernement, le projet de budget prévoit le non remplacement de 4 ouvriers de l'établissement de PESSAC admis à la retraite.

Le tableau ci-après fait apparaître, à la date du 1^{er} juillet 1980, la répartition par catégories des agents en fonction à PARIS et à PESSAC.

Situation des effectifs des Monnaies et Médailles.

| | PARIS | PESSAC | TOTAL |
|---|-------|--------|-------|
| - fonctionnaires relevant des cadres de l'administration centrale | 50 | 1 | 51 |
| - ingénieurs et fonctionnaires techniques | 95 | 61 | 156 |
| - personnels ouvriers | 553 | 380 | 933 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| TOTAL | 698 | 442 | 1 140 |

b) Le personnel ouvrier et artisan.

A cet égard, deux problèmes peuvent être évoqués : celui du recrutement des graveurs et celui de la mensualisation des salaires.

Un décret du 7 août 1980 a modifié récemment les dispositions réglementaires concernant le statut particulier des fonctionnaires techniques de l'administration des Monnaies et Médailles. Dorénavant, une plus grande pratique professionnelle est réclamée des graveurs. Le concours d'admission en effet, est réservé :

- soit aux ouvriers déjà en fonction, comptant 2 années de services en qualité d'ouvrier stagiaire élève-graveur dans cette administration ;

- soit aux candidats ayant suivi la formation dispensée par l'atelier des médailles de l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts et aux diplômés des Ecoles supérieures d'arts appliqués BOULLE ou ESTIENNE, justifiant au surplus de six ans de pratique professionnelle ;

- soit aux titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle de graveur sur métaux justifiant de huit ans de pratique professionnelle.

Les dispositions relatives à la **mensualisation des salaires** du personnel ouvrier des Monnaies ont été fixées par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et du Ministre du Budget en date du 14 décembre 1979 ; ces dispositions ont été complétées par cinq arrêtés du 25 avril 1980 relatifs au régime indemnitaire spécifique et à la fixation de l'assiette des cotisations de sécurité sociale et des retenues pour pensions.

La mensualisation de la rémunération du personnel ouvrier a pris effet le 1^{er} août 1980 ; les deux objectifs assignés à cette opération : la neutralité au plan de la rémunération - l'octroi de certains avantages sociaux aux personnels intéressés, se trouvent ainsi atteints.

Le rythme de progression futur des rémunérations résultera donc de l'évolution générale des traitements des agents de la fonction publique.

Ainsi se trouve réglée une question restée longtemps en suspens et sur laquelle votre Commission avait insisté à diverses reprises.

4° Les dépenses diverses.

On notera enfin que conformément aux directives générales suivies pour la préparation du budget de 1981, les Monnaies et Médailles participent aux efforts d'économie. Les dépenses de fonctionnement ont donc été limitées : outre le non remplacement d'ouvriers admis à la retraite, les frais divers de gestion et de publicité ont été amputés de 550 000 F, soit 50 000 F d'économies sur les frais d'exposition du Musée monétaire et 500 000 F sur les frais d'impression du bulletin du Club français de la médaille, sans qu'il soit porté atteinte à la substance de cette revue qui illustre parfaitement la qualité des travaux réalisés dans ce domaine.

Par contre, le poste « Impôts et taxes » augmente de 60 %, passant de 6,3 à 10,1 millions de francs, pour faire face au paiement de la taxe professionnelle accrue de 3,8 millions de francs.

Au total, le compte d'exploitation des Monnaies et Médailles, comme nous l'avons vu plus haut, devrait se solder en 1981 par un déficit de 78,4 millions de francs, succédant au déficit d'environ 50 millions de francs prévu pour la présente année.

II. - LA SUSPENSION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

La dotation aux amortissements, destinée à couvrir les dépenses en capital, s'élèvera en 1981 à 12,5 millions de francs ; il n'en sera utilisé qu'une partie, soit 8 millions, pour financer divers travaux d'aménagements indispensables et l'acquisition de matériel et outillage. - tous autres travaux d'investissements importants étant actuellement suspendus.

Ces 8 millions de francs se répartissent à raison de 3,5 millions pour l'établissement de PARIS et 4,5 millions pour l'usine de PESSAC.

1° La poursuite des travaux d'aménagement.

Les dotations inscrites au projet de budget pour 1981 doivent permettre notamment :

a) dans les locaux du Quai Conti,

- la poursuite de la rénovation de l'électricité, du téléphone et fluides divers ;

- la réfection de toiture en première urgence ;

- la remise en état d'ateliers désaffectés ;

- le remodelage et le réaménagement de bureaux et magasins divers ;

b) à l'usine de PESSAC, des travaux d'aménagement destinés, soit à augmenter la production de l'usine pour lui permettre d'atteindre un taux d'autonomie en 1981 de 75 %, soit à améliorer les conditions de travail.

2° L'acquisition de matériel.

Les prévisions d'acquisition de matériel en 1981 ont essentiellement pour objet de maintenir le potentiel de production des Monnaies et Médailles ; il s'agit donc surtout de remplacer des matériels existant dans les divers ateliers.

Il s'agit aussi de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer les conditions de travail du personnel. Des résultats importants ont déjà été obtenus qui doivent être renforcés, notamment pour abaisser le niveau sonore régnant dans les ateliers.

3° L'abandon de tout nouveau projet d'extension ou de desserrement.

L'administration des Monnaies et Médailles avait projeté ou mis à l'étude d'importants travaux d'extension ou d'aménagement de nouvelles implantations.

Les perspectives actuelles d'activité pour 1981 et 1982 ne permettent pas de dégager, au plan budgétaire, les moyens nécessaires pour réaliser de telles opérations qui ont donc dû être abandonnées, au moins provisoirement.

Pour décongestionner les ateliers de PARIS, l'installation d'une unité industrielle dans la région parisienne, sur un terrain dont disposent les ministères de l'économie et du budget près d'EVRY, avait été envisagée. Les études entreprises ont été purement et simplement suspendues.

Quant à l'usine de PESSAC, il s'agissait d'un projet de doublement du Hall Ouest qui a dû également être abandonné. Depuis 1977, des autorisations de programme avaient été inscrites pour assurer le financement de cette opération. Le tableau suivant indique le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts depuis cette date au titre de la construction et de l'aménagement de l'usine de PESSAC :

| ANNEES | Construction et aménagement de l'établissement de PESSAC | | | |
|--------|---|----------------|----------------|----------------|
| | A P | | C P | |
| | Ouverts | Consommés | Ouverts | Consommés |
| 1977 | 18 000 000 | - | 18 000 000 | - |
| 1978 | 16 415 000 | 6 851 005 | 16 415 000 | 1 204 444 |
| 1979 | 8 735 000 | 1 944 692 | 5 450 000 | 6 252 656 |
| 1980 | <u>5 450 000</u> | <u>512 654</u> | <u>950 000</u> | <u>675 620</u> |
| TOTAL | 48 600 000 | 9 308 351 | 40 815 000 | 8 132 720 |

Les crédits consommés ont été affectés à divers aménagements déjà réalisés. Par contre les dotations prévues pour le développement du Hall Ouest, soit 34,35 millions de francs en autorisations de programme et 26,6 millions de francs en crédits de paiement, ont été annulées, ainsi qu'un crédit de 1,6 million ouvert au titre de l'outillage destiné à ces nouveaux locaux, par un arrêté du 10 octobre 1980.

2^e PARTIE.

LES MONNAIES ET MEDAILLES, PÔLE D'ACTIVITE CULTURELLE.

L'administration des Monnaies et Médailles a apporté une contribution décisive au renouveau de l'art de la médaille. Grâce à ses efforts, la FRANCE s'est assurée la prééminence dans le domaine de la production des médailles et, au cours des dernières années, des expositions très importantes ont été consacrées aux médailleurs de premier plan.

Le rôle artistique des Monnaies et Médailles avait fait l'objet, dans notre précédent rapport, d'un développement particulier que nous ne reprendrons pas ici. Nous n'indiquerons que les expositions organisées, en FRANCE et à l'étranger, par l'administration des Monnaies et Médailles, au cours de la dernière période.

1^o Les activités du Musée monétaire de PARIS.

Les expositions organisées par le Musée monétaire de PARIS de 1979 à 1980, ont été successivement :

- l'exposition « Louis LEYGUE à la Monnaie » ouverte en novembre 1978 qui s'est terminée le 28 février 1979. Elle a présenté à un public fort nombreux les principaux aspects de l'oeuvre de cet artiste : sculptures monumentales, sculptures d'ateliers, médailles, dessins, au total trois cent trente oeuvres ;

- du 14 juin au 30 septembre 1979 deux expositions ont été simultanément ouvertes :

● « Images de Jeanne d'Arc », exposition réalisée à l'occasion de la 550^{ème} année de la libération d'ORLEANS et de la chevauchée qui a conduit au Sacre du roi, a présenté dans leur diversité, les différents visages de Jeanne d'Arc apparus à toutes époques (350 oeuvres) ;

● « L'invisible dans la Médaille » a présenté un historique cursif de la médaille religieuse ainsi que l'ensemble des médailles religieuses éditées par la Monnaie (500), ensemble qui a été très largement renouvelé au cours des années récentes. En même temps que ces médailles était exposé un certain nombre d'autres oeuvres : émaux, peintures, sculptures, gravures, vitraux réalisés par les artistes médailleurs ;

- en 1980 s'est tenue du 18 février au 12 avril une exposition « ANDRAS BECK à la Monnaie de PARIS ». Cette exposition a présenté cent cinquante sculptures, des dessins et une quarantaine de médailles créées par cet artiste ;

- le 29 mai 1980 a été inaugurée l'exposition « BENN à la Monnaie ». Cette exposition, qui a été ouverte jusqu'au 11 octobre 1980, regroupait plus de trois cents peintures, gouaches et aquarelles ainsi que l'intégralité des médailles conçues par cet artiste.

2° Participation de la Monnaie aux expositions nationales et internationales.

La Monnaie de PARIS a participé, par la présentation de médailles, à un certain nombre d'expositions :

- En 1979 : 6 à PARIS, 33 en province.
- En 1980, au 30 juin : 3 à PARIS, 7 en province.

En outre des expositions de médailles ont été organisées en 1979 et 1980 à l'étranger :

- en SUISSE à l'initiative du conseiller financier auprès de l'ambassade de FRANCE à BERNE. Installée à BERNE en mai 1979, l'exposition a été transférée à GENEVE en 1980 et sera présentée dans toute la Suisse romande ;

- en GRANDE-BRETAGNE, une exposition « Miroir de l'Histoire », organisée au British Museum, comportait une section française remarquée ;

- en EGYPTE par les soins de la société des amis de l'art en EGYPTE ;

- à HONG-KONG, en collaboration avec l'association française d'action artistique ;

- la Monnaie a aussi participé à l'exposition organisée à LISBONNE par la Fédération internationale de la Médaille à l'occasion de son 6^e congrès ;

- en GRECE, à ATHENES et à SALONIQUE, en collaboration avec l'Institut français et l'ambassade de FRANCE ;

- en ALLEMAGNE une exposition sur le thème « Les médailles du siècle de LOUIS XIV » à l'Institut français de FRANCFORT-sur-le-MAIN

Il ressort de cette énumération que la Monnaie de PARIS reste un pôle d'activité artistique extrêmement vivant, qu'elle souhaite maintenir au même niveau dans l'avenir.

CONCLUSION

Le projet de budget pour 1981 des Monnaies et Médailles ne peut être considéré que comme un budget d'attente.

Or, si rien n'est fait, le déficit qu'il comporte (faisant suite à celui de 1980) **se perpétuera**. Il importe donc que soit défini pour l'avenir un programme de production susceptible d'assurer à la fois le plein emploi et la rentabilité des installations existantes.

Force est d'admettre que la nouvelle impulsion qu'attendent les Monnaies et Médailles ne peut venir des secteurs de fabrication des monnaies étrangères ou des médailles, même si ce dernier connaît un développement intéressant.

Seule la frappe des monnaies françaises paraît pouvoir apporter la solution au problème posé par la disparition de la pièce d'argent de 50 F.

A cet égard, deux possibilités existent.

1° Relancer la fabrication d'une pièce d'argent :

Outre qu'elle répond au vœu du public et des amateurs de belles pièces, cette solution permettrait à l'administration des Monnaies d'assurer l'équilibre de son exploitation et de dégager même parfois des excédents.

Le problème qui se poserait alors serait celui du choix de la valeur faciale de la pièce à créer. Il y a semble-t-il deux modalités possibles :

- **soit une pièce de 200 F**, de même teneur et d'un diamètre supérieur à l'ancienne pièce de 50 F ; cette solution ne pose guère de problèmes techniques mais elle a l'inconvénient psychologique d'entraîner une hausse très forte de la valeur faciale de la pièce :

- **soit une pièce de 100 F** mais contenant un poids d'argent relativement plus faible que celui de l'ancienne pièce de 50 F (on pourrait envisager de réduire la teneur en argent de la pièce ou d'adopter un diamètre plus faible) ; cette solution serait sans doute plus facilement praticable.

2° Frapper des monnaies commémoratives :

Il s'agit, pour une pièce déterminée du système métallique et pour une certaine quantité d'exemplaires de cette pièce, de substituer à la gravure habituelle une gravure exceptionnelle, sans modifier aucune des autres caractéristiques de la coupure (métal, diamètre, poids) de façon à ne pas perturber les habitudes des usagers et le fonctionnement des appareils à perception automatique.

Pour la frappe de ces monnaies commémoratives, on choisit en général les coupures de valeur faciale les plus élevées et l'on célèbre, par l'émission de quelques dizaines de millions de pièces, quelque grande figure ou quelque événement marquant.

Outre les pièces de 10 F ou de 5 F, une pièce d'argent peut constituer un excellent support pour une frappe commémorative.

Des pays européens comme l'ALLEMAGNE Fédérale, la HOLLANDE, la SUISSE, réalisent tous les ans ou tous les deux ans, et en quantité importante (60 millions par exemple pour la HOLLANDE en 1980), des pièces commémoratives qui sont très recherchées par les numismates de tous les pays.

Il est certain par ailleurs que la création de pièces commémoratives françaises augmenterait sensiblement la vente des séries « fleurs de coins » qui risque de décroître dès l'an prochain avec la disparition de la pièce d'argent de 50 F.

Il semble bien que seul un tel effort de création pourra permettre à l'Administration des Monnaies et Médailles, si elle est autorisée à l'accomplir, de retrouver l'équilibre d'une gestion indispensable à la poursuite de ses activités et au développement d'un rayonnement qui ne cesse de s'exprimer.

**Evolution des cours des métaux
utilisés par l'administration
des monnaies et médailles de janvier 1979 à juin 1980
Moyennes mensuelles exprimées en F/KG.**

| Nature du métal | Mois | 1 9 7 9 | | | | | | | | | | | | 1 9 8 0 | | | | | |
|--------------------------------|------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | JUIN |
| <u>METEAUX PRECIEUX</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Or (1) | | 30.992 | 33.877 | 33.450 | 33.497 | 36.582 | 39.270 | 40.312 | 41.277 | 47.907 | 52.871 | 52.573 | 60.347 | 57.725 | 67.775 | 76.821 | 68.693 | 69.179 | 79.543 |
| Argent (2) | | 848 | 1.016 | 1.024 | 1.046 | 1.190 | 1.202 | 1.253 | 1.282 | 1.857 | 2.255 | 2.227 | 2.846 | 5.108 | 4.690 | 3.414 | 2.096 | 1.704 | 2.091 |
| <u>METEAUX COMMUNS</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cuivre (5) | | 7,18 | 8,47 | 8,94 | 9,30 | 8,65 | 8,28 | 7,85 | 8,57 | 8,95 | 8,87 | 8,83 | 9,15 | 10,82 | 12,27 | 10,27 | 9,35 | 8,89 | 8,57 |
| Nickel (4) | | 21,70 | 20,45 | 20,15 | 22,55 | 27,70 | 31,25 | 28,20 | 28,20 | 28,20 | 27,10 | 27,80 | 28,60 | 28,60 | 28,60 | 32,37 | 33,30 | 32,65 | 31,88 |
| Aluminium (5) | | 6,22 | 6,22 | 6,73 | 6,73 | 6,73 | 6,73 | 6,73 | 6,73 | 7,14 | 7,14 | 7,14 | 7,14 | 7,65 | 7,65 | 7,65 | 8,11 | 8,11 | 8,11 |

Sources d'information :

(1) 1^{er} Fixing de Londres.

(2) Spot de Londres.

(3) Société Le GIRM.

(4) Société Le NICKEL.

(5) Société l'ALUMINIUM PECHINEY.

ANNEXE